

de 1.800 mètres sur 200; il est muni de deux formes de radoub, l'une de 111 mètres de longueur, l'autre de 118 mètres. L'outillage du port est complet. Le choix de la Pallice La Rochelle comme tête de ligne serait des plus avantageux pour l'Etat.

Au point de vue de la rapidité, la distance est de deux milles plus courte que du Havre à New-York. La ligne d'écarts passe au-dessous de la base de l'île Neuve et le trajet durera quatre à cinq heures de moins.

On a pu dire avec raison que le bassin de la Pallice était le Liverpool français de l'avenir. Le bassin de la Pallice a coûté une vingtaine de millions à l'Etat sans parler de ce qu'il a coûté à la ville de La Rochelle. C'est le point terminus des chemins de fer de l'Etat; en le choisissant pour tête de ligne on assurait d'importantes recettes au réseau de l'Etat.

L'orateur invite la Chambre à se rallier au contre-projet de M. Fichon qui pose le principe de la adjudication avec faculté pour les concessionnaires de choisir le port d'attache.

M. Brindeau combat la proposition de M. Fichon qui laisserait à l'adjudicataire le libre choix du port et qui favoriserait le port de Brest.

M. Fichon, dans une seconde rédaction, demande que le trajet total entre Paris et New-York s'effectue en 16 heures. M. Chastagner demande que le concessionnaire puisse choisir entre le Havre, Brest et la Pallice, la Rochelle si la Chambre choisissait un autre port que le Havre cela entraînerait de nouveaux travaux considérables.

La commission et le gouvernement assument que la tête de ligne du service entre la France et New-York doit être au Havre. Le point de départ du service postal depuis son institution.

M. Brindeau dit qu'il est inadmissible que la Chambre laisse à un adjudicataire le choix du port tête de ligne en effet, cet adjudicataire envisagerait avant tout son intérêt à lui et non l'intérêt général.

L'orateur examine ensuite les avantages du port de Havre, bien supérieurs aux inconvénients qu'on s'accorde à relever. Il expose la situation de Brest pour montrer tous les dangers et il cite les nombreux accidents qui se sont produits aux abords de ce port.

On parle des brumes que l'on rencontre dans la Manche, mais ces brumes n'existent pas sur les côtes de Flandre. La seule difficulté qui existe pour le navigateur qui arrive d'Amérique consiste à reconnaître la terre d'Angleterre, et si le navigateur rencontre des brumes, ces brumes n'ont rien de dangereux.

L'orateur rappelle tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établit qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

Après avoir rappelé tous les accidents survenus à la pointe de Finistère et établi qu'il faudrait dix millions de travaux pour mettre le port tête de ligne. Les avantages de la Pallice La Rochelle sont évidents.

La commission a repoussé la disposition qui accordait une indemnité de 56 centimes par jour et par personne aux résidents et territoriaux, les subventions accordées par l'Etat aux services de voitures automobiles.

Un autre amendement Fléary-Ravarin sur la réorganisation du marché financier a été adopté mais sans les dispositions additionnelles qui prévoyaient le contrôle de la Cour des Comptes et la solidarité des agents entre eux.

Telles sont à peu près toutes les modifications apportées au budget de la Chambre par la commission du Sénat.

En y comprenant le maintien de la taxe militaire, elles apportent au budget de la Chambre un accroissement de dépenses de 8 millions et un supplément de recettes de 2.700.000 fr. soit un chiffre net d'une différence de 5 millions. Cet excédent est réparti ainsi qu'il suit: la commission ajoute 1 million à l'amortissement d'annuités dues aux villes, et le surplus est appliqué à la diminution dans les évaluations de recettes particulièrement sur les articles de dépenses, notamment le rendement des forêts en Algérie et l'impôt sur les c. r. tes à jour.

Toutes ces modifications ne seront pas acceptées par la Chambre, et il faudra deux ou trois jours pour arriver à une entente. On croit que le vote définitif du budget pourra être mis le 7 ou le 8 avril, et les Chambres se sépareraient à la veille de Pâques.

La commission des finances réunie sous la présidence de M. Bar y a été occupée des articles 78, et suivants de la loi de finances relatives à l'évaluation de la propriété non bâtie.

On sait que ces chapitres ont été extraits du rapport général, et confiés à M. Monestier, rapporteur spécial. La commission a entendu, sur les termes du rapport de M. Monestier, le représentant de l'Administration des contributions et d'aujourd'hui.

Elle ne prendra une décision qu'aujourd'hui.

La commission des finances réunie sous la présidence de M. Bar y a été occupée des articles 78, et suivants de la loi de finances relatives à l'évaluation de la propriété non bâtie.

On sait que ces chapitres ont été extraits du rapport général, et confiés à M. Monestier, rapporteur spécial. La commission a entendu, sur les termes du rapport de M. Monestier, le représentant de l'Administration des contributions et d'aujourd'hui.

Elle ne prendra une décision qu'aujourd'hui.

La commission des finances réunie sous la présidence de M. Bar y a été occupée des articles 78, et suivants de la loi de finances relatives à l'évaluation de la propriété non bâtie.

On sait que ces chapitres ont été extraits du rapport général, et confiés à M. Monestier, rapporteur spécial. La commission a entendu, sur les termes du rapport de M. Monestier, le représentant de l'Administration des contributions et d'aujourd'hui.

Elle ne prendra une décision qu'aujourd'hui.

La commission des finances réunie sous la présidence de M. Bar y a été occupée des articles 78, et suivants de la loi de finances relatives à l'évaluation de la propriété non bâtie.

On sait que ces chapitres ont été extraits du rapport général, et confiés à M. Monestier, rapporteur spécial. La commission a entendu, sur les termes du rapport de M. Monestier, le représentant de l'Administration des contributions et d'aujourd'hui.

Elle ne prendra une décision qu'aujourd'hui.

La commission des finances réunie sous la présidence de M. Bar y a été occupée des articles 78, et suivants de la loi de finances relatives à l'évaluation de la propriété non bâtie.

On sait que ces chapitres ont été extraits du rapport général, et confiés à M. Monestier, rapporteur spécial. La commission a entendu, sur les termes du rapport de M. Monestier, le représentant de l'Administration des contributions et d'aujourd'hui.

Elle ne prendra une décision qu'aujourd'hui.

L'ACTION SOCIALISTE DANS LA REGION

A Lille

Samedi 26 mars, à 8 heures du soir, salle Juvenal, rue de Baval, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen BEAUREPAIRE, conseiller municipal, avec les concours des citoyens SEVER, député, et POULET, conseiller municipal.

Lundi 28 mars, à 8 h. du soir, estaminet de Versailles, rue de Poids, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen GODOIN, conseiller municipal, avec les concours des citoyens DELORY, maire de Lille, et SEVER, député.

Jaurès à Valenciennes

Le grand orateur l'homme qui, avec une énergie admirable un talent hors ligne, défend la cause du prolétariat, le citoyen JAURES, donnera dimanche prochain 27 mars, à 3 heures, à l'hippodrome de Valenciennes, une grande conférence.

Les candidats du Parti ouvrier dans les trois circonscriptions de Valenciennes, nos amis DAIN, avocat à la Cour d'appel, CAMILLIAT, ancien député, et SELLE, maire de Denain, assisteront à cette réunion.

A Norrent-Fontes

Conférence publique et contradictoire, le dimanche 27 mars, cabaret, Ringard Martel, à 8 heures du soir avec les concours des citoyens MERLIN et BAUDOU.

A La Bassée

Dimanche 27 mars à quatre heures du soir, conférence publique et contradictoire, sous la présidence de M. Basseux avec les concours assurés des citoyens RAGHIER-BOOM, député du Comité fédéral, et SOHIER, candidat du Parti ouvrier.

A Saint-Ellire Cottes

Dimanche 27 mars à 1 heure 1/2 du soir, cabaret Mahie Rose, conférence publique et contradictoire avec les concours assurés des citoyens MERLIN, candidat du Parti ouvrier, et BAUDOU, secrétaire-adjoint du Comité fédéral.

A Fiers-Bourg

Dimanche 27 mars, à 4 heures du soir, salle Vincent Selo-se, estaminet du Faisan Gris à Fiers-Bourg. Grande Réunion publique et contradictoire, avec les concours des citoyens L. MARLE, rédacteur à l'Égalité et M. SERVAIS, député du Comité fédéral, sous la présidence du citoyen DECOCK, ad. int. au maire de Roubaix.

A Faches-Thumescin

Dimanche 27 mars, à 7 h. du soir, salle Henri Vincent, réunion publique et contradictoire, avec les concours des citoyens DUPIED, conseiller général; FERRAND, député du Comité fédéral, et BAILLEUL, conseiller municipal de Roubaix.

A Tourcoing

Dimanche 27 mars, à 8 heures du soir, salle Vermeers, à l'Épinière, conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen DELPHIN DUMORIER, conseiller prud'homme à Tourcoing, avec les concours assurés des citoyens G. DESCHERDIER, rédacteur à l'Égalité et G. DEVRAGNE, candidat du Parti ouvrier.

A Comines

Lundi 28 mars, à 7 heures du soir, salle Verbrueck, à la Bruns Nuée, rue de Lille, conférence publique et contradictoire avec les concours assurés des citoyens RAGHIER-BOOM, membre du Comité fédéral, Eugène GIESQUIÈRE,

député du Comité fédéral, et SOHIER, conseiller municipal d'Houplines, candidat du Parti ouvrier.

Accident mortel aux mines de Lens

Lens, 24 mars.
Jeudi vers midi, l'ouvrier mineur Jean Baptiste Derache dit Carrette, âgé de 46 ans était occupé dans la veine St Léonard de la fosse numéro 5 des mines de Lens lorsqu'il fut atteint en pleine poitrine par une pierre qui venait de se détacher du toit.

Remonté aussitôt malgré les soins qui lui furent prodigués, cet infortuné ne tarda pas à succomber.

Derache laisse une veuve et six enfants. Son corps a été transporté à Avion où habite sa famille.

DERNIÈRE HEURE

LA DÉMISSION DE M. CRISPI

Rome, 24 mars.
Le président de la Chambre annonce avoir reçu une lettre de Crispi annonçant sa démission de député et priant la Chambre de l'accepter.

Celle-ci a accepté la démission sans discussion. Le citoyen M. Crispi se représentera à ses électeurs de Palerme.

LA FLOTTE ALLEMANDE

Berlin, 24 mars.
Après une longue discussion le Reichstag a adopté l'article 10 de la loi relatif à un nombre de vaisseaux et de la flotte à augmenter.

Le député Faber a déclaré au cours de la discussion que la flotte allemande ne pourra jamais rivaliser avec celles de l'Angleterre ou de la France.

MANIFESTATION ANTISÉMITES

Alger, 24 mars.
M. Leprieu rentrant d'une promenade au Palais d'hiver a été rencontré par une foule accompagnant M. L. Regis, frère du directeur de l'ANNUAIRE, l'objet d'une manifestation hostile à laquelle se mêlaient les cris de vive Leprieu!

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Paris, 24 mars.
La Société nationale d'encouragement de l'agriculture a procédé à la nomination de son bureau pour 1898-1899.

M. Louis Leubet a été élu président en remplacement de M. Edmond Caze. Sont élus vice-présidents: MM Edmond Caze, Berger, Goussier, Renaudeau, Georges Traux, Mich. Perrot, etc.

MORT OU LÉTHARGIE

Paris, 24 mars.
Un incident assez curieux vient de se produire à Bois de Colonne.

Une femme, Mme E. demeurant rue des Aupéniens, étant morte, on procédait hier à ses obsèques.

Mais à ce moment, des voisins intervenant et dirent que Mme E. n'était point morte.

Le cercueil qui était exposé dans le vestibule de la maison fut remonté dans l'appartement de la défunte.

Ce matin, toutes les tentatives faites pour rappeler à la vie Mme E. que les voisins persistaient à croire en somme léthargique ayant échoué, il a été procédé définitivement à l'enterrement de cette dame.

LES AFFAIRES DE CHINE

Londres, 24 mars.
On mande de Nagasaki au Daily Mail, à la date du 23:

« On annonce que la Chine a demandé à la Russie de s'engager à occuper Port-Arthur que temporairement. »

« Elle demande en outre que cet engagement soit contre-signé par la France et l'Allemagne. »

Pékin, 24 mars.
De vives divergences se sont manifestées dans le conseil au sujet de la demande de la Russie, que le chemin de fer de Manchourie soit construit avec l'cartement des voies russes et soit relié à Port-Arthur, Talien Wan et Kinchau.

Il a été finalement décidé en principe de faire droit à cette demande. Li Hing Chang et Cheng Yan Wan ont été chargés des négociations à ce sujet.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 24 mars.
Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président.

Le tribunal a statué dans les affaires suivantes:

Beckman François, 15 jours et 5 francs, pour outrage à un agent et ivresse à Tourcoing le 20 mars — Caysselle Denis, 2 mois, et Verceuterie Charles, 3 mois, plus une amende de 5 fr. pour avoir le 21 mars, à Armentières, étant en état d'ivresse, outragé un agent et brisé des carreaux dans le cabaret de Dewaële Marie, femme Cognaire, rue d'Ypres, Caysselle et Verceuterie ont en outre contrevenu à la loi sur les étrangers.

Frippeant Jules, 20 jours, pour rébellion à des agents le 20 mars à Roubaix. — Montaigne Henri, 2 mois 5 fr. pour ivresse et coups à Delcroix Félix, le 21 mars à Tourcoing. — Desvallières Louis, 6 mois pour outrage à la pudeur en 1894, à Tourcoing.

Chronique Théâtrale

Roland à Roubaix

Notre troupe d'opéra a interprété hier, l'opéra de A. Mercet, avec un grand succès.

C'est la cinquième reprise sur notre scène de cette œuvre.

Elle fut jouée pour la première fois à l'Opéra le 10 octobre 1861 et sur notre scène, le 23 décembre 1875, sous la direction Briet et Bertrand. Cette première fut un grand succès pour les interprètes et la véritable ovation fut faite au chef d'orchestre Bonard et au ténor Aulert qui incarnait d'une façon supérieure le rôle de Roland.

L'opéra fut joué dix-sept fois, en 1871, 1874-75, 1876-77. Depuis vingt-cinq ans, Roland n'a pas paru sur l'affiche.

Le gouvernement a été obligé de faire passer des mois guerriers à l'Opéra, et certaines soirées très harmonieusement conçues. Mais cet opéra ne peut rivaliser avec les grands opéras du répertoire, car il ne possède ni duos, ni cavates, tout étant consacré en chœurs et récitatifs.

Après notamment « Superbes Pyrénées » jouée par le acte qui a valu à M. Berger fort bon succès, et qui ont été remis en nos dispositions une véritable ovation. — La chanson de Roland ou M. Béranger a employé des paroles très belles de ton, le chœur « Roubaix » valant triste et sombre la farandole, le trio et le finale du troisième acte. En vant Montjoie et Charlemagne.

Roland à Roubaix est un peu démodé, et nous regrettons des opéras modernes qui se jouent actuellement sur la scène de grand cœur.

Il y a lieu de complimenter les interprètes, MM. Grand, Bonvoisin et Roman. M. Béranger, M. Guillot, MM. Aulert qui ont obtenu les légitimes applaudissements du public.

Félicités en terminant M. Montfort de son succès dont le résultat est d'être à la tête d'un spectacle varié, souvent renouvelé et toujours attrayant.

G. LESOUR.

ROUBAIX

TROP D'HUMOUR!

Une nouvelle tudeon est née!

Le Journal de Roubaix publie depuis quelques jours une « étude » sur la société future.

Nous devons à ceux que nous distinguons par notre admiration ce morceau de haute littérature et de métaphysique transcendantale.

C'est très probablement l'archange Gabriel qui a révélé au rédacteur de la feuille que dirige M. A. Reboux l'avenir de l'humanité.

En tout cas, les prédictions de la voyante — ou plutôt du voyant — sont marquées au coin de la plus saine logique.

« Si — ou elle — nous annonce notamment que dès la proclamation de la République démocratique et sociale, les Caisses d'épargne ne fonctionneront plus, et que l'on sera obligé de remplacer les gendarmes par une milice spéciale composée — pour Paris seulement — de 50.000 individus un uniforme. »

« Les membres du Parti ouvrier qui voudraient y participer peuvent se faire inscrire. »

« Les membres du Parti ouvrier qui voudraient y participer peuvent se faire inscrire. »

« Les membres du Parti ouvrier qui voudraient y participer peuvent se faire inscrire. »

« Les membres du Parti ouvrier qui voudraient y participer peuvent se faire inscrire. »

LA FILLE DU SUPPLIÉ

ROMAN TRAGIQUE (1870-1874)

PAR ALBERT GOULLÉ

DEUXIÈME PARTIE

LA VEUVE DU GUILLOTINE

L'officier de marine ne répondit pas à Joseph, mais au juge: — Je n'ai pas à tenir compte des mémoires exhumées de la prévenue, mais à vous dire la vérité. — Elle disait, avant votre arrivée, que vous l'avez poursuivie d'assurances compromettantes. — Je ne le nie pas... Mais il ne s'agit pas de son antipathie pour moi. C'est pour une inscription complètement étrangère à nos sentiments réciproques que je m'excuse.

— J'ai dit encore, interrompit la jeune fille que vous avez fait arrêter M. Bérub pour vengeance d'une altercation que vous avez eue avec lui, et parce que vous le considérez comme un rival.

— Quand on m'interrogea sur M. Bérub, je répondis sur M. Bérub. Présentement, mademoiselle, c'est vous qui êtes en cause... Or, à l'heure où devait se commettre l'attentat, je me trouvais dans le cabaret de la rue Vavin, que tient Nina Lassave.

— Vous y étiez avec M. Tourcel-Houley, M. Auguste Guibout, et une troisième personne, compléte Joseph. — Parfaitement et je vous y ai vu et je vous ai parlé — oh! très peu — et rien, absolument rien, m'a indiqué que l'on sût qu'une tentative criminelle était faite à quelques centaines de mètres de distance.

— M. Bérub aussi était là, fit la jeune femme. — J'allais le dire... M. Louis Bérub était là en compagnie d'un ami, qui se nomme, m'a-t-on dit, Xavier Collet.

— Cependant, insista Joseph, vous avez, le lendemain, fait arrêter M. Bérub. — Non, pas moi, une autre personne, rectifia le marin.

— C'est dit la jeune fille, M. du Houley qui a fait appeler les agents. Il n'agissait qu'avec votre assentiment.

— Vous vous trompez: ce fut sans me consulter. — Pardon! remarqua le juge d'instruction, les rôles sont ici singulièrement intervertis: c'est la prévenue qui interroge,

c'est le témoin qui se défend, et le juge semble attendre qu'on le questionne.

Il résuma le dialogue avec assez d'impartialité et le dicta à son greffier.

Puis il fit appeler l'aiditeur au Conseil d'Etat, M. Tourcel-Houley.

Pour le juge, ce témoin représentait l'usurpation des attributions du Palais de justice par la préfecture de police.

— Vous vous êtes, commença-t-il, beaucoup mêlé à la première enquête sur l'attentat de l'Odéon?

— Tourcel, qui ne portait que le mépris de la carrière malheureuse du magistrat de carrière, se fit humble.

« Il expliqua qu'un hasard l'ayant amené dans un de ces repaires où se rencontrent les hommes de désordre, il avait pensé qu'on trouverait là des complices de l'attentat du 26 octobre. — Mais, dit le juge, tel attentat n'est rien moins que prouvé. Les personnes arrêtées dans les environs du théâtre, le soir où leurs majestés y vinrent, étaient des passants innocents qui avaient crié: « Vive l'empereur! »

« Quant aux arrêtés du lendemain, il s'est trouvé parmi eux quelques individus qui ont des opinions subversives, et la justice aura à voir s'ils ont contrevenu à la loi interdisant les sociétés secrètes; mais rien n'étant qu'il y ait en complot en vue d'une tentative criminelle devant être faite le 26 octobre. — Tourcel voulait répliquer, interpréter les choses. Le magistrat le convainquit d'ignorance juridique, et d'accès de dévotion dont le mobile était moins la sécurité du sou-

verain que la recherche d'un profit d'ambition.

« On connaissait, au palais, l'observation faite par S. M. Napoléon III au ministre de l'intérieur. — Puisque le souverain avait désapprouvé, il n'y avait pas à se gêner vis-à-vis d'un monsieur sur qui se réajustait le blâme. — Joseph, saisissant très bien que le juge, sous des périphrases et des formes polies, était hostile à M. Tourcel-Houley, demanda à être questionné, contradictoirement avec lui, sur l'arrestation de M. Louis Bérub. — Je jure, dit-elle, que M. Bérub, dans sa querelle avec M. de Plouharde, n'a prononcé aucune des paroles que M. du Houley lui a attribuées et dont il a pris prétexte pour faire appeler les sergents de ville... Et puisque tout à l'heure M. de Plouharde déclarait que lui n'avait été pour rien dans ce recours à la police, je vous prie, M. le juge, de lui demander quelles sont les paroles réelles qui ont été dites par M. Bérub. — Voulez-vous, monsieur le juge, me permettre de déposer le premier sur ce point spécial? fit l'officier de marine. — Parlez. — Il raconta très exactement la scène, attendant seulement le rôle ridicule qu'il y avait joué. — Il conclut, voulant, après avoir confirmé le dire de la jeune fille, diminuer l'odieux qui en retombait sur Tourcel: — Au moment où mon ami intervint, j'étais sans arme devant un adversaire armé d'une épée brisée et qui par conséquent

Quel fameux préfet de police ferait cet archange Gabriel? si l'homme voulait dégommer Blanc en sa faveur!

Mais voici que le même messager de Dieu met en scène, l'autre part, une jeune fille, simple ouvrier, d'ouvrière, qui « économisant avec soin (dans la société actuelle) ce que ses compagnes dépensent en fanfreluches, coiffiches et divertissements est arrivée à posséder 2.567 francs. »

Or, quelle est celle d'entre vous, ô exploitées de l'usine, ô servantes de l'atelier, qui peut actuellement se vanter de posséder 100 francs seulement à la Caisse d'Épargne? ...

« Votre silence est une éloquente réponse, et ce simple détail montre bien quel cas l'on doit faire de la fantaisie « simple histoire à la portée de tout le monde » que nous sert aujourd'hui M. Reboux. — C'est une boutade, et rien de plus. Il faut d'autres lunettes que celles de l'humoriste, pour deviner ce que sera la société future... et il faut surtout, auparavant, que d'abord ce sujet, connaître la société d'aujourd'hui. — RLE. »

A propos de la Mi-Carême

Ainsi que nous l'avons annoncé, les incidents qui se sont produits à Roubaix, à l'occasion des fêtes de la Mi-Carême ont suggéré à notre camarade Carrière le chansonnier socialiste bien connu, quelques couplets pleins de sens et d'esprit dont il nous fait le plaisir de répondre à l'un de nos lecteurs par le vers des « sangsues ».

« Nous donnons le quatrième couplet de cette œuvre dont le titre est l'Union des Étroits. — D'après celui là nos lecteurs jugeront de la verve endiablée de nos vers. — Le sort fort bien que la haute Banque vendrait voir Couquebaque! Depute, l'out beau sire! l'out ju de l'orange L'ouvi' est trop bien exploité. — L'ont beau tchaier la Mar-cueille la s'muchant de les jop's Reboux Et profaner quatre vingt treize, les l'ou croquant bien t'entous. — Chest tous purains bonapartistes. — Des Orleanistes, — Des Legitimistes Et des républicains moutons (bis) Chest ches l'Union des Étroits. — Cette chanson qui se chante sur l'air: « Ça va nous en faire un beau affaire... » fera certainement fureur à Roubaix. — Nous engageons tous nos amis à se la procurer et à la répandre. — Prix: dix centimes, chez l'auteur, 92, Grande rue, à Roubaix, et chez tous les marchands de journaux. — PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE. — Avis important. — Les secrétaires des groupes des cantons de l'Est, sont invités à se réunir dans le plus bref délai, au secrétaire général de la section, à la Paix, la date exacte de la prochaine réunion de leur groupe. Très important. — Parti ouvrier. — Le groupe les Amis de l'A.B.C. se réunira samedi 26 mars, à 8 h. 1/2 du soir, chez Vandendriuel, rue de l'Ommelet, 26. Ordre du jour des plus importants. — Le groupe la Renaissance révolutionnaire se réunira samedi 26 mars, à 8 h. 1/2 du soir, chez Victor Rasseau, fort Mulliez. — Le groupe la Revanche Ouvrière se réunira le soir, vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, en son local habituel. — UNION ÉLECTORALE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE. — La section se réunira le vendredi 25 mars, à 8 h. 1/2 du soir, en son local habituel. — Présence de tous les adhérents indispensable. — Le groupe d'études sociales de la Ire section (Grande Place) se réunira au nord huit vendredi 25 mars, à 8 h. 1/2 très précises du soir. — Ordre du jour: Conférence privée du 20 mars prochain. Mesures à prendre. — Anniversaire de la Commune. — Le groupe les Amis de l'A. B. C. organise pour lundi prochain 28 mars, un banquet en l'honneur de la anniversaire de la Commune. La cotisation est de 1 fr. 25 c. — Les membres du Parti ouvrier qui voudraient y participer peuvent se faire inscrire. — 54 18107